



PROJET CVER – SAINTE-SOPHIE

Atelier 3 – Le milieu et les impact

Jeudi, le 3 avril 2003

19h

Programme proposé

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------|---|
| 19h | <ol style="list-style-type: none">1. Accueil et présentation des participants2. Retour sur la réunion du 5 mars3. Rappel du processus de préconsultation
(fiche de travail 1) |
| 19h30 | <ol style="list-style-type: none">4. Présentation du milieu d'implantation du projet et des impacts
(présentation Power Point et fiche de travail 4) |
| 20h15 | Pause santé |
| 20h30 | <ol style="list-style-type: none">5. Questions et réactions des participants |
| 21h25 | <ol style="list-style-type: none">6. Divers et évaluation du processus |
| 21h30 | Fin |

INTERSAN

PROJET CVER SAINTE-SOPHIE

Atelier de travail et de discussion

**Compte rendu de la réunion du 3 avril 2003
Salle du Club optimiste de Sainte-Sophie**

préparé par :



3 juin 2003

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DE BIENVENUE.....	1
2. MISE AU POINT SUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION	1
3. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT	2
4. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	2
5. CONCLUSION	9

ANNEXE

- Annexe 1 Liste des participants
- Annexe 2 - Présentation « Power Point » faite lors de l'atelier

1. MOT DE BIENVENUE

M. André Delisle, animateur, souhaite la bienvenue et présente l'ordre du jour de la soirée.

Il s'agit de la 4^e réunion, et en fait, du 3^e atelier de travail. M. Delisle souligne que les discussions ont été utiles, elles ont servi à Intersan pour améliorer le projet du CVER en fonction des impacts soulignés par les participants à ces rencontres. L'exercice de consultation sert à l'analyse sociale des impacts potentiels du projet sur l'environnement et sur la population. La présente rencontre porte spécifiquement sur l'évaluation des impacts qu'Intersan a produite et a remis au ministère de l'Environnement dans sa version préliminaire. Les discussions serviront à valider ou corriger certaines facettes de l'étude.

Avant de procéder à l'ordre du jour habituel, M. Martin Dussault informe les participants d'un incident survenu sur le site de Sainte-Sophie il y a quelques jours.

2. MISE AU POINT SUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION

M. Martin Dussault, responsable des communications pour Intersan, explique l'incident du débordement des bassins d'accumulation des eaux de lixiviation du site.

Le 31 mars, vers 10 heures, on a constaté l'écoulement des eaux de lixiviation sur les terrains situés au sud du bassin de décantation. Il s'agit d'une fuite sur le terrain d'un voisin du site.

Des actions ont été prises immédiatement : Intersan a installé un muret d'argile pour bloquer l'écoulement. Le muret d'un mètre de hauteur demeurera en place, pour empêcher tout nouvel incident. De plus, une sonde sera installée pour avertir les responsables du site avant que le niveau atteigne un stade critique. Il s'agit d'une double mesure de protection.

L'analyse des sols a démontré que étant donné le gel, il ne s'est produit aucune infiltration d'eau dans le sol. Le voisinage concerné a été avisé, de même que les autorités municipales de Sainte-Sophie et de Sainte-Anne-des-Plaines. Le ministère de l'Environnement a constaté l'incident sur place.

Après cette mise au point, il n'y a pas eu de question.

3. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Intersan a mandaté le Groupe TECSULT pour effectuer l'analyse des impacts du projet sur l'environnement, coordonner les études techniques, environnementales et sociales requises. M. Pierre Légaré, chef de projet, a présenté les grandes lignes de l'étude provisoire qui a été déposée au ministère de l'Environnement. Il est assisté par M^{me} Marie-Claude Wilson et M^{me} Carole Drouin. Il invite aussi les participants à jeter un coup d'œil sur les planches exposées sur le mur à l'arrière de la salle.

M. Légaré explique le choix des limites du territoire étudié, tel que demandé par le ministère. La zone doit être suffisamment grande pour recouvrir tous les impacts possibles. Une zone régionale est considérée pour mieux cerner les impacts plus globaux.

Il est prévu que le Ministère acheminera des questions de clarification pour compléter l'étude avant sa remise en version finale.

Les résultats du processus de préconsultation seront intégrés dans le rapport final qui sera déposé au MENV.

La présentation est annexée au compte-rendu, pour référence.

4. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

M. Delisle invite les participants à revenir sur la synthèse de la présentation. Intersan souhaite connaître les perceptions des gens, leurs questions et surtout leurs points de vue. Il invite les gens à donner leurs suggestions pour alimenter l'étude finale qui sera déposée au ministère de l'Environnement dans les prochaines semaines.

Questions

Réponses

Intervenant 1 :

<i>Quelle étude avez-vous faite sur les puits ?</i>	Intersan a installé 55 puits d'observation pour mesurer la circulation de l'eau souterraine, afin de protéger les puits artésiens du voisinage. Des puits ont été creusés sur ce site et autour, après avoir obtenu la permission des voisins concernés.
---	--

<p><i>Quant aux odeurs, les sondes ont-elles été installées à l'extérieur ?</i></p>	<p>Intersan n'a pas placé de sondes à l'extérieur, on utilise plutôt des modèles qui tiennent compte des vents et autres paramètres pour prévoir les possibilités de diffusion des odeurs autour du site. Ces évaluations sont très fiables. On réfère à la présence de méthane, ce qui indique qu'il y a des biogaz, donc des odeurs.</p>
<p><i>Donc, s'il y a des odeurs à 100 pieds du site, et que les voisins ne se plaignent pas, Intersan n'en n'a pas connaissance ?</i></p>	<p>Pour Intersan, il s'agit de contrer les odeurs. Des équipements sont achetés pour détruire les odeurs à la source. Les zones susceptibles de produire des biogaz ont été identifiées. Si d'autres secteurs s'avèrent générateurs d'odeurs, d'autres équipements seront installés.</p>
<p><u><i>Suggestion de l'intervenant :</i></u> <i>Malgré ces analyses théoriques, Intersan devrait placer des sondes pour les odeurs en dehors du site, afin d'éviter que les citoyens soient obligés de rapporter les épisodes d'odeurs à Intersan.</i></p>	<p>Intersan a déjà 150 sondes sur le bioréacteur. En mettre une dizaine à l'extérieur ne serait pas compliqué.</p>
<p><i>Quant aux bruits, quelles sont les limites permises ?</i></p>	<p>Pour ce secteur d'activités, les règlements stipulent une production maximale de bruit de 55 décibels dB le jour, 50 db la nuit. Les études démontrent que le bruit provenant d'Intersan reste en deça des limites permises.</p> <p>Cependant, il faut savoir que pendant certaines périodes de construction, il y aura une circulation accrue de camions, Intersan fera tout en son possible pour minimiser les impacts; cette construction ne se fera que de jour.</p>

<p><i>Les voisins sont inquiets du bruit de nuit. Y a-t-il un couvre-feu ?</i></p>	<p>Il s'agit d'un problème de clientèle, le règlement empêche les centres de transbordement de garder les déchets plus de 24 heures. Donc, Intersan doit recevoir quelques camions durant la période nocturne. De plus, le règlement oblige le recouvrement au fur et à mesure. Quelques mesures d'atténuation sont possibles. Les alarmes de recul seront changées. Un système de compensation pourrait être évalué pour ceux qui souffrent du bruit. Intersan demande des suggestions.</p>
<p><i>Les futurs travaux seront-ils aussi bruyants ?</i></p>	<p>Le bioréacteur sera installé dans un autre secteur, qui est plus loin des résidences et de la rue. Intersan construira un monticule avant les travaux, qui servira d'écran anti-bruit.</p>
<p>Y a-t-il une réglementation municipale pour les heures d'ouverture ?</p>	<p>Non.</p>
<p><u>Suggestion de l'intervenant :</u> <i>Réduire les opérations du site à 14 heures par jour.</i></p>	
<p><i>Quelle est l'étendue de la zone restreinte dite de voisinage qui sert à l'analyse des impacts ?</i></p>	<p>Un total de 43 km carrés; Cependant, pour certains impacts, le voisinage est élargi, par exemple, pour les impacts économiques et ceux du transport.</p>
<p><i>Quant à la sécurité du site, avez-vous prévu des catastrophes, par exemple, un tremblement de terre ?</i></p>	<p>Il n'y a pas de normes au Québec, Intersan suit les normes de l'EPA aux États-Unis</p>
<p>Intersan peut-il entrevoir des mesures d'atténuation psychologique ? Ex. : payer une analyse d'eau par année pour chaque voisin ou un retour de nos taxes ?</p>	<p>Intersan est ouvert à de telles mesures.</p>

<p>L'intervenant remarque que les goélands chassés du site par des canons, se retrouvent dans les terres voisines. À son avis, il ne s'agit pas d'une solution, mais d'une nuisance qui empire.</p>	
---	--

Intervenant 2 :

<p><i>Quelles sont les mesures prévues en cas d'augmentation du bruit la nuit ?</i></p>	<p>La propagation du bruit actuel se déplacera. Certaines résidences subiront cette augmentation. Intersan a fixé le seuil (ex. : augmentation de 3 décibels) et s'assurera que l'impact sera mineur.</p>
<p><i>La nuit, ce sont les bruits des équipements assignés aux opérations qui sont nuisibles. Que fera Intersan ?</i></p>	<p>Dans quelques années, les opérations seront plus loin, ce sera mieux. D'ici là, Intersan tentera de minimiser ces bruits (changer les alarmes de recul, réduire les activités au maximum, ajouter des silencieux, etc.).</p>

Intervenant 3 :

<p><i>Le projet du CVER est de 65 hectares zonés agricoles. Ce projet doit être entériné par la CPTAQ. Cette surface sera-t-elle suffisante pour le projet entier du CVER, y compris le compostage ?</i></p>	<p>Oui, Intersan a prévu installer les équipements de compostage dans des espaces contigus aux zones déjà exploitées.</p>
<p><i>Intersan va-t-il respecter la zone tampon de 50 mètres, à l'intérieur de son terrain ?</i></p>	<p>Oui, Intersan ne referra pas l'erreur de l'exploitant passé qui n'avait pas respecté cette exigence.</p> <p>Le projet de 65 hectares est en fait réduit à 53 hectares, à cause de la bande tampon nécessaire.</p>
<p><i>Les toiles seront-elles installées en profondeur, sous tous les déchets de l'ancien site ?</i></p>	<p>Tout ne sera pas fait en même temps. La cellule actuelle sera remplie à la fin de l'été. On est à analyser la façon de</p>

	<p>retourner sur les autres parties qui ne sont pas pleines. La possibilité d'espace additionnel d'enfouissement sur le site existant est évaluée en parallèle avec le processus d'analyse des impacts.</p> <p>Il faut comprendre qu'il y a une situation critique dans la région de Montréal. Intersan ne peut prévoir envoyer les déchets dans un autre site en attendant l'autorisation officielle du projet de CVER.</p>
--	--

Intervenant 4 :

<p><i>Il y a confusion quant au risque potentiel des métaux lourds dans l'eau potable sur la santé, on dit à la page 24 de la Fiche de travail no 4 que le risque n'est pas documenté.</i></p>	<p>Tecsult doit revoir le document à la page 24, il semble y avoir une erreur, le texte manquant sera corrigé pour la prochaine rencontre.</p> <p>En guise de réponse préliminaire, les données existent sur l'effet des métaux lourds sur la santé. Par contre, il n'y a pas de cas où les gens boivent de l'eau qui contient du lixiviat. L'étude de risque indique qu'on a besoin de la présence du contaminant et d'une exposition pour avoir un risque identifié.</p> <p>Il faut comprendre qu'il y a déjà des mesures pour prévenir une telle situation : le lixiviat est recirculé. S'il y a de l'eau qui sort, elle doit être conforme aux quantités maximales de contaminants fixées par la réglementation environnementale.</p> <p>Intersan rappelle que des échantillons sont régulièrement pris dans le ruisseau sortant du site pour vérifier la qualité de l'eau.</p>
--	---

<p><i>On a parlé du déversement dans les ruisseaux, peut-il y avoir un impact dans la rivière à Chien ?</i></p>	<p>Quant au déversement dans les ruisseaux, le MENV a demandé à Intersan d'approfondir cette question, ce qui est en cours de réalisation.</p> <p>Le projet proposé stipule « zéro rejet » dans l'environnement. Le seul impact identifié sur le ruisseau des Castors, c'est lors de la construction, et en cas de pluies abondantes. L'eau de ruissellement peut alors transporter des petites particules qui proviennent de la surface du site qui est déjà recouverte.</p> <p>Des mesures d'atténuation sont prévues, notamment la revégétation du site et la construction d'un étang de sédimentation avant le rejet des eaux de ruissellement du site dans la ruisseau des Castors. Mais il faut savoir que les particules transportées n'ont pas été en contact avec des matières résiduelles.</p>
---	--

Intervenant 5 :

<p><i>Quant au bruit de fond, Intersan prétend que le bruit ne sera pas augmenté de façon majeure, Mais il faut tenir compte du bruit actuel. Quelle influence a le système de fosse en opération sur la 1ère Rue ?</i></p>	<p>Il ne s'agit pas de travaux d'Intersan. Mais des mesures seront prises pour inclure ces activités dans le bruit de fond, de même que l'impact sur la qualité de l'eau si nécessaire.</p>
---	---

Intervenant 6 :

<p><i>Y a-t-il risque d'explosion dans le bioréacteur et que le feu se propage dans les tuyaux ?</i></p>	<p>Un feu ou une explosion peuvent se produire dans des conditions précises. Cela peut se produire quand il y a des gaz confinés, par exemple, dans des trous d'hommes. Dans ces cas, il y a des directives très sévères (systèmes d'alarme, ventilation préventive, etc.).</p>
--	---

	<p>Dans un site comme celui d'Intersan, il n'y a pas de chance qu'une explosion se produise sous terre, le système n'étant pas fermé.</p>
<p><i>Dans l'étude des impacts, a-t-on identifié des avantages économiques pour les municipalités concernées par le projet ?</i></p>	<p>Intersan est en discussion avec les municipalités. Le résultat des discussions sera publié sous peu.</p>
<p><i>De quelle façon Intersan va aider à ajouter à la valeur agricole des terres ? Normalement, le contraire se produit !</i></p>	<p>Il y aura aussi des discussions bientôt avec les fermes voisines. Intersan doit en ce sens prévoir des mesures d'atténuation de la perte de 65 hectares de sols cultivables. Un protocole devrait être signé avec le milieu agricole pour compenser ces pertes.</p> <p>La valorisation des biogaz en énergie pourrait peut-être servir à des fins agricoles. Des argiles peuvent aussi être valorisés. Intersan veut agir de façon équitable. Un comité avec les agriculteurs sera mis sur pied rapidement.</p>
<p><i>Quant au camionnage, a-t-on prévu des mesures de compensation ? Il faut trouver des façons d'atténuer le trafic de 200 camions par jour.</i></p>	<p>Intersan travaille avec l'hypothèse que la gestion du futur bioréacteur se fera avec la même circulation qu'actuellement. On n'anticipe pas une augmentation pendant l'exploitation, mais pendant la construction seulement. En guise de repère, la nouvelle construction entraînera un trafic du même ordre que celui lors de la construction d'une cellule du bioréacteur en 2000. On admet qu'il y a un problème à cause de l'emplacement des balances. Elles seront déplacées plus loin, pour ne pas engorger le chemin Va-des-Lacs, diminuant d'autant les impacts.</p>

<i>L'augmentation du trafic de camions aura aussi un impact sur la route 158. Le gouvernement tiendra-t-il compte de cet achalandage dans son programme d'entretien ?</i>	Le gouvernement est responsable de ce secteur. En guise de compensation immédiate, Intersan a payé une partie des travaux de réfection du chemin Val-des-Lacs. La route 158 est déjà aménagée pour recevoir un tel flux de camions.
---	---

Intervenant 7 :

<i>Sur le site d'Intersan, il y a des puits en profondeur. Dans le domaine des Cyprès, il y a 80 puits artésiens. Intersan vérifie-t-elle la qualité de l'eau souterraine et à quelle séquence ?</i>	Quatre fois par année. Les résultats seront connus à la prochaine rencontre qui sera sur la qualité les eaux.
--	---

Intervenant 8 :

<i>Intersan a-t-elle la permission de mettre des résidus sur les anciens secteurs d'exploitation ? En profitera-t-elle pour sécuriser l'ancien site ?</i>	Oui. Des études sont entreprises, les citoyens seront informés bientôt des progrès.
<i>Intersan va-t-elle construire un bioréacteur sur la vieille section ?</i>	Oui, si cela est nécessaire et possible techniquement.

5. CONCLUSION

M. Delisle remercie tous les participants.

La prochaine rencontre sera sur la qualité des eaux et sur le travail de sécurisation, compte tenu de votre préoccupation. Le prochain atelier aura lieu le 15 mai.

M. Delisle informe aussi les participants que le cartable de l'évaluation d'impact comprend une vingtaine d'études. Une copie complète de ces études sera déposée dans le bureau d'Intersan, et une autre copie dans un bureau de la municipalité, dans la version actuelle.

M. Dussault invite les participants à relire le cahier, et à suggérer des mesures d'atténuation pertinentes lors la prochaine rencontre.

Annexe 1

Atelier de travail du 3 avril 2003

Participants :

Monsieur Serge Assel	MENV
Monsieur Jean-Claude Beudet	Club équestre
Monsieur Stéphane Bégin	MAPAQ
Monsieur Benoît Bélisle	Voisin
Monsieur Yvon Berthiaume	Voisinage
Monsieur Gilles Bordeleau	Voisin (Domaine des Cyprès)
Monsieur Rocky Colangelo	Sani_Fosse
Madame Lorraine Couet	Voisinage
Madame Milie Dagenais	Voisinage
Monsieur Réal Dion	Fédération des clubs équestres
Monsieur André Giroux	Ville de Laval
Monsieur Rosaire Grenier	Club optimiste de Sainte-Sophie
Monsieur André Latour	Norfraises
Madame Renée Latour	Norfraises
Monsieur Robert Leblanc	Voisin
Monsieur Daniel Paquette	Bio-solide
Monsieur Michel Paré	Voisinage
Monsieur Jean Perreault	Voisinage
Monsieur Robert Proulx	
Monsieur Ronald Raymond	CSN (Hôtel-Dieu de St-Jérôme)
Monsieur Michel Rouleau	Technicien de l'UQAM
Monsieur Camille Sellier	Comfort Ste-Anne
Madame Gisèle Sellier	Conjointe de Camille Sellier
Madame Danielle Trudeau	Ville de Mirabel
Monsieur Robert Védrine	Club VTT des Laurentides

Pour Intersan :

Monsieur Hubert Bourque
Monsieur Martin Dussault
Monsieur Nicolas Marcotte
Madame Jasmine Moreau

Pour Tecsuit :

Madame Carole Drouin
Monsieur Pierre Légaré
Madame MarieClaude Wilson

Pour Transfert Environnement :

Monsieur André Delisle
Madame Stella Anastasakis